



**Compte rendu de la réunion conjointe des commissions « eau superficielle, milieux naturels » et « inondations, sécheresse » du
04/03/2011**

Le vendredi 04 mars 2011 à 10h00, les commissions « eau superficielle, milieux naturels » et « inondations, sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin se sont réunies à la salle polyvalente de St Siméon, sous la direction des Présidentes de ces commissions, Mme Elisabeth ESCUYER et Mme PRETOT Jeannette.

Etaients présents :

Date de la convocation : 7 février 2011

Mme Elisabeth ESCUYER, Présidente de la commission « eau superficielle et milieux naturels » -Maire de Mouroux- Représentante de l'association Nature Environnement 77 / **M. JAMET Serge**, Représentant du SIA de Chauffry St Siméon St Rémy La Vanne / **M. LILLEMANN Claude**, Représentant de la commune de Chauffry / **M. HUBERT Pierre**, Représentant de la commune de Beton-Bazoches / **M. LENOIR Jacques** / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la Fédération de Pêche de Seine et Marne / **M. HENNEQUIN Roger** et **M. REGEASSE Pierre**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Flotteur Jouyssien et son représentant / **M. LAVIRON**, Président de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de La Ferté Gaucher / **Mme MORATTELLI Christine**, Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne / **M. MARRACQ Nicolas**, Représentant de l'Entente Marne / **Mme AUGUSTE VALERIE**, Représentante de l'Equipe Départemental d'Assistance et Technique d'Entretien des Rivières de Seine et Marne (EDATER 77) / **M. GUYON Christophe**, Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) // **Mme VERGNOL Marylène**, Représentante du Conseil Général 77-Direction milieux naturels / **Mme HELLIN Christine** et **M. GUISEFFI Angelo**, Représentants de la Direction Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de Seine et Marne (DDEA 77) / **Mme TALLEC Gaëlle**, Représentante du Cémagref / **M. POT Jacques**, Représentant de l'association « Les mair des moulins d'Ile de France » / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de Marne Nature Environnement / **Mme SELLAM Myriam** / **Mme DI PIRRO Marie Cécile**, Représentante de la CATER de la Marne / **M. JACQUIER Daniel**, Maire du Gault Soigny / **M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfolis / **M. ROBERT Albert**, Maire de Suizy le Franc / **M. JARDEL Jean Pierre**, Président de la communauté de communes de la Brie des Etangs / **M. POUPINEL DIDIER**, Maire de Talus St Prix .

Absents excusés : **Mme HENNIAUX Emilie**, Animatrice du contrat global du canton de Charly / **M. GEWERC Claude**, Représentant du Conseil Régional de Picardie / **M. STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie / **Mme NAVARRO Laurence**, Représentante du Syndicat Intercommunal d'études et de travaux du Grand Morin / **M. MIGUEL**, Maire de Congy/ **M. BILLECOCQ**, Représentant du CAUE 77 / **M. BOUVIER Philippe**, Représentant de la commune de St Ouen sur Morin.

Ordre du jour :

- Modifications demandées lors des dernières commissions
- Retour sur les cahiers du participant
- Carte diagnostic par masse d'eau
- Satisfaction des usages
- Enjeux

Remarques concernant le diagnostic

Concernant les fossés, M. LENOIR signale que sur le bassin de l'Aubetin de nombreux fossés sont labourés et ne sont pas entretenus. M. AVANZINI souligne que l'on observe une eutrophisation de l'eau se trouvant au fond des fossés. Le problème du sel en hivers est également souligné.

Concernant les zones humides, Mme SELLAM demande s'il y a une harmonisation des critères au niveau de l'Europe pour la définition d'une zone humide. Mme VERGNOL répond que les critères de définition des zones humides sont définis au niveau national dans le code de l'environnement. Certains traités, comme la convention RAMSAR à l'échelle internationale, permettent de favoriser la conservation des zones humides.

M. POT demande des précisions concernant le rôle de la police de l'eau dans les enveloppes d'alertes humides définies par la DRIEE. M. GUISEFFI explique que ces zones donnent une indication sur les secteurs pouvant comporter des zones humides et permettent d'attirer l'attention de la préfecture et de la police de l'eau lors de l'implantation de nouveau projet comme les ZAC.

Mme VERGNOL ajoute que ces zones donnent une indication supplémentaire aux maires concernant la possible localisation de zones humides sur le territoire communal. Indication qui peut être reprise dans les documents d'urbanismes.

M. JACQUIER souligne que la pratique de la chasse n'a pas été prise en compte dans le diagnostic.

Au sujet d'un plan d'ouverture des vannes, M. JAMET indique qu'une des solutions serait d'ouvrir et de fermer quotidiennement les vannes comme au temps où les moulins étaient en activités. Actuellement cette solution est difficilement réalisable.

Remarques concernant les cartes « diagnostic »

Carte UH149 (Grand Morin amont) :

M. JAMET souligne la présence de 3 résurgences à St Rémy la Vanne, d'un débit d'environ 500m³/h variant peu au cours de l'année et d'une température assez froide (variation de température du Grand Morin d'environ 1°C entre l'amont et l'aval de ces sources). Il serait intéressant de faire une étude approfondie de cette zone.

Carte UH 150 (Grand Morin aval) :

M. AVANZINI souligne la présence d'arrivée d'eaux usées directement dans le Grand Morin au niveau de Coutevroult et demande des précisions concernant les pouvoirs de police à ce sujet et les SPANC.

M. BILLARD explique qu'à ce niveau il s'agit de la police du maire. Le SPANC permettent de faire le contrôle des installations ANC.

M. JARDEL précise que lors d'une vente la mise aux normes de l'installation est obligatoire.

Carte UH 151 (Aubetin):

M. LENOIR craint que les problèmes de qualité d'eau entraînent un déclassement de l'Aubetin en 2ème catégorie piscicole.

Les eaux usées de St Augustin sont redirigés vers la STEP de Pommeuse.

L'absence de ripisylve et de bandes enherbées en amont est soulignée. Afin de préserver la ripisylve, il faut l'inscrire dans les documents d'urbanismes.

Mme Auguste souligne qu'une convention a été signée entre le syndicat de rivière et certains propriétaires riverains pour planter une ripisylve en amont de l'Aubetin.

Carte UH 142 (marais de St Gond):

Au niveau de la carte de la masse d'eau des marais de St Gond, il est demandé de rajouter dans l'encart milieu, baisse des niveaux d'eau et dégradation des milieux naturels.

M. POUPINEL signale qu'au niveau de marais de St Gond, l'assèchement est en phase de stabilisation. Il n'y a plus de drainage et des efforts ont été entrepris pour restaurer le vannage de Talus St Prix afin de conserver un certain niveau d'eau au niveau de la zone humide. On est donc dans une démarche d'inversion vis-à-vis de l'assèchement. Il souligne également que le périmètre du site Natura 2000 va être étendu. Il précise également que de nombreux propriétaires des parcelles se trouvant dans ou à proximité des marais ne sont pas des propriétaires locaux et qu'il est difficile de sensibiliser ces acteurs.

Mme RIBEYRE informe que même si on assiste à une légère prise de conscience des acteurs locaux, et que des actions sont réalisées pour stopper cet assèchement (vannage de Talus St Prix, non réapprofondissement des fossés à chaque curage...) le marais est toujours en voie d'assèchement comme en témoigne les derniers relevés faune/flore. L'extension du site Natura 2000 n'est pas encore validée.

Remarques sur les enjeux

Après discussion sur la formulation employée, les enjeux suivants sont validés :

- Enjeu 1 : Atteindre le bon état des masses d'eau
- Enjeu 2 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Enjeu 3 : Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et milieux associés
- Enjeu 4 : Délimiter et préserver les zones humides dont les marais de St Gond
- Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau
- Enjeu 6 : Préserver et valoriser les activités touristiques et de loisirs liées à l'eau

Concernant l'enjeu 1, il a été demandé de rajouter des actions concernant :

- les exutoires de drainage,
- le traitement des eaux pluviales
- la mise en place de bandes enherbées le long de tous les cours d'eau

Concernant l'enjeu 3, les modifications demandées sont :

- Définir les actions de sensibilisation
- Rajouter « mettre en place des techniciens de rivières »
- Modifier la formulation « Favoriser la mise en place d'une structure de gestion du milieu aquatique à l'échelle du bassin » pour laisser la possibilité aux structures intercommunales déjà en place de prendre cette compétence.
- Rajouter « étudier l'impact des ouvrages hydrauliques sur les usages »

Concernant l'enjeu 4, modifier la priorisation de « Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux humides remarquables » au niveau 2.

Concernant l'enjeu 5,

- Rajouter « s'assurer de la réalisation de PCS par les communes »
- Préciser « en milieu urbain » dans l'action « développer la compétence « gestion des ruissellement » et « gestion des eaux pluviales » dans les EPCI et collectivités territoriales ».

Concernant l'enjeu 6,

- Remplacer « signalétique » par « signalisation »

- Enlever le mot occasionnel de l'action « Eduquer les kayakistes occasionnels au respect des riverains et des autres usagers de la rivière ».
- Rajouter « faire respecter le droit de passage le long des rivières domaniales »
- Rajouter signalisation et aménagements à la suite de « Améliorer la libre circulation sur la rivière pour les kayakistes ».
- Rajouter « mettre en place une signalétique appropriée »
- Généraliser le développement de l'activité baignade

Une même action peut jouer plusieurs rôles et apparaître dans plusieurs mesures. Ces actions seront marquées d'un astérisque.